

LICENCE EN DROIT ÉCONOMIE GESTION  
MENTION DROIT  
1<sup>er</sup> NIVEAU  
SESSION 1 - SEMESTRE 1  
**GROUPE DE COURS N° 1**  
Monsieur DEVAUX  
INTRODUCTION HISTORIQUE À L'ÉTUDE DU DROIT  
**JEUDI 7 DÉCEMBRE 2017**  
13h30

\*\*\*\*\*

**Aucun document n'est autorisé**

Commentez les extraits suivants de la loi salique :

***De la composition pécuniaire***

Si un père de famille est tué, son fils ou ses fils recueilleront la moitié de la composition, et l'autre moitié sera partagée entre ses plus proches parents paternels et maternels.

S'il n'a pas de parents paternels, la proportion qui leur revenait sera acquise au fisc. Il en sera de même s'il n'a pas de parents maternels...

***Des blessures***

Si on blesse un homme à la tête et que le sang coule jusqu'à terre, on paiera 600 deniers qui font 15 sous d'or. S'il sort trois esquilles de la tête, on paiera 1200 deniers qui font 30 sous d'or. Si la cervelle est mise à nu [...] on paiera 1800 deniers qui font 45 sous d'or.

***De l'ajournement***

Si quelqu'un est ajourné devant le juge [...] et qu'il ne s'y rend pas, il sera condamné à payer 600 deniers qui font 15 sous d'or à moins qu'il ne fasse valoir des empêchements légitimes.

Celui qui aura ajourné quelqu'un et qui ne se rendra pas devant le juge à l'époque de l'ajournement sera pareillement condamné à payer 600 deniers à moins qu'il ne fasse valoir des empêchements légitimes...

***De celui qui refuse d'acquitter sa dette***

Si [...] le débiteur s'obstine à ne pas payer sa dette, le créancier doit, pour l'amener en justice, se présenter au juge et lui adresser cette formule : « Je demande, ô juge, que tu condamnes suivant les règles de la loi salique (untel) qui est ma partie adverse à me payer (telle dette) qu'elle a contractée envers moi.. ».

***De la donation***

Le centenier devra d'abord indiquer l'audience. [Au jour fixé], on introduira dans l'assemblée l'homme à qui la donation doit être faite et qui n'est pas l'héritier naturel du donateur. Le donateur jettera un fétu de paille sur la poitrine de celui qu'il veut gratifier en lui faisant connaître les objets dont il entend lui faire donation...